

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/11/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-AAA-DE-00877

1. Intitulé du projet

Défrichement d'une surface forestière supérieure à 0,5 Ha pour mise en place d'un chemin d'accès

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI DES 25

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FORET SOLUTION - M.RYAD Yacine-Alexandre

RCS / SIRET

4 9 9 7 5 1 8 5 7 0 0 0 1 6

Forme juridique SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
5a) 47 b)	Défrichement d'une surface forestière inférieure à 25 Ha. Surface de défrichement supérieure au seuil départemental du Puy-De-Dôme fixé à 0,5 ha. La propriété dans laquelle se situe le projet fait une 50aine d'hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de la bordure du "Bois de la Trémouille" sur 10 mètres de large, peuplé de Chêne, Hêtre, Tremble et Noisetière.
Longueur de la bande 3 km, soit un défrichement de 3 hectares.
Création d'un chemin d'accès sur les abords de la propriété.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de défrichage est la mise en place d'une clôture sur la propriété ainsi que d'un chemin d'accès permettant la réalisation et l'entretien de cette clôture. De plus la création d'un chemin améliorera de manière significative l'accès à la forêt.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichage aura lieu par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches avec une pelle équipée d'un peigne.

La réalisation des travaux aura lieu d'ici le printemps 2018.

L'enlèvement de produits BOIS (grumes, billons...) se fera par camions via les chemins d'accès déjà présents au sein de la propriété.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage.

La phase d'exploitation aura lieu pendant les exploitations forestières et de loisirs une fois la propriété clôturée.

Les interventions seront des travaux de type débroussaillage du chemin et nettoyage de la clôture.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Concertation avec le service forêt de la Direction Départementale des Territoires du Puy-De-Dôme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Massif forestier concerné	49 hectares 34 ares 59 ca
Surface de défrichement	3 hectares

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

SAINT REMY DE BLOT 63440
parcelle ZE 2

POUZOL 63440
PARCELLE ZH 60

Coordonnées géographiques¹

Long. 46°07'28"87 Lat. 02°98'34"28

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

SAINT REMY DE BLOT 63440
POUZOL 63440

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf erreur.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sauf erreur. Nom de la zone non connue.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf erreur.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf erreur.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf erreur.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf erreur.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf erreur.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf erreur.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf erreur.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf erreur.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf erreur.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf erreur.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf erreur.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR8301034 - GORGES DE LA SIOULE Environ à 4.2 Km Sauf erreur.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR8312003 - Gorges de la Sioule Environ à 500 m. Sauf erreur.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de modification des nappes d'eau souterraines. Création de fossés lié à la mise en place de la clôture. Amélioration des fossés déjà existant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les souches retirées pendant le défrichement seront mise en andain sur la propriété concernée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de cailloux de carrières afin d'améliorer la stabilité du sol lors des passages des engins. Cet apport ne sera pas réalisé sur la totalité de la zone de défrichement mais ponctuellement. Le projet pourra partiellement utilisé des ressources type pierres, présentes sur la zone de défrichement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La continuité écologique ne sera pas détériorée car le reste de la propriété reste en état de massif forestier. Ainsi la zone de défrichement ne concerne que 6% de la surface de la propriété. De plus les contours de la propriété sont différents de la nature de la zone de défrichement : champs, route départementale, fossé, chemins. Aucune destruction de la biodiversité existante sur le massif car le peuplement restant est le même que celui de la zone de défrichement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il engendre la consommation de 3 hectares, actuellement en nature de terrain forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les chutes d'arbres de branches ayant déjà eu lieu sur les terrains voisins seront fortement diminués. Notamment sur la route départementale longeant une partie de la zone de défrichement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Retrait de 3 hectares de forêt qui ne seront plus cultivés. la zone concernée par le défrichement permettra le passage de véhicules et d'hommes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de compenser consommation d'un espace forestier. Le propriétaire a créé une surface forestière sur un terrain lui appartenant. Cette surface est supérieure à celle consommée par le projet.

Cette compensation a permis de donner une vocation forestière à des terrains qui n'étaient pas utilisés ou exploités jusqu'à présent.

Les boisements ont eu lieu sur la commune d'EBREUIL et de GANNAT. Nous nous tenons à votre entière disponibilité si besoin. Si besoin de mettre en place d'autres mesures compensatoires de ce genre le propriétaire est en possession d'autres terrains ayant la possibilité d'être boisés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pas nécessaire selon nous pour les raisons suivantes :

- aucune pollution de tout genre
- présence d'infrastructures environnantes tels que route départementale et chemins déjà existant en limite de propriété
- Aucun retrait total d'une essence animale ou végétale présent sur la propriété concernée par le défrichage.
- aucun apport matériel ou visuel choquant ou ayant des effets négatifs sur le projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



46.072724, 2.983626
63440 Saint-Rémy-de-Briet
Parcelle : 000 / ZE / 0002
Altitude : 653.82 m
w3w : formalice.natalon.lurain

Échelle 1 : 17 055
0 500 m



NOVEMBRE 2017

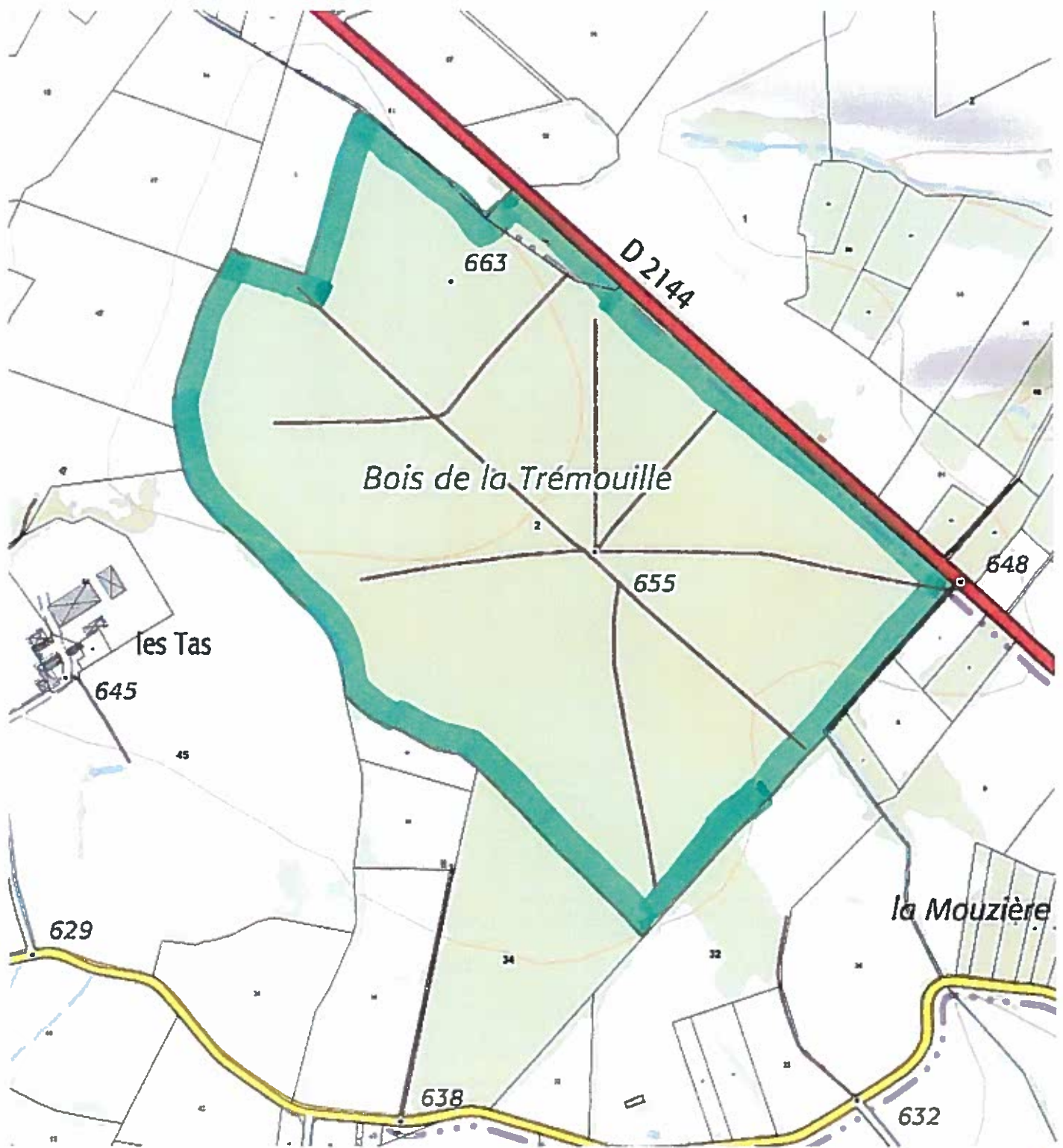
VUE 1 (proche)



VUE 2 (lointaine)







Données cartographiques : © L'IGN, EFDD, IGN

 Zone de défrichement = bande de 10m de largeur sur les abords de la propriété

Remarque : récemment les arbres ont été abattus et débardés mais le défrichement n'a pas été réalisé.

SCI DES 2S
30 rue Maurice Barroin
03800 GANNAT

**OBJET : Autorisation d'effectuer les démarches administratives pour les surfaces forestières de la
SCI DES 2S représentée par MR SEMONSAT Jean-Christophe**

La SCI DES 2S, sise à Gannat (03800) - 30 rue Maurice Barroin, représentée par
Mr SEMONSAT Jean-Christophe,

autorise la société FORÊT SOLUTION sise à AUBIERE (63170) - 17 allée Alan Turing,

à effectuer les démarches administratives concernant les propriétés de la SCI DES 2S.

Exemples d'autorisations :

- * Toutes demande relative aux documents de gestion
- * Demande d'autorisation de coupes extraordinaire

Fait à Gannat,
le 12 Juin 2017

Pour la SCI DES 2S
Mr SEMONSAT Jean-Christophe

